

N° d'épreuve FFM 220
Moto-Club TRIAL CLUB DE LOOZE
N° d'affiliation C2778
Date 12 JUIN 2016
Lieu LOOZE (89300)
Organisateur technique Gilles FOUCHEROT
Adresse 19 Ch Beauregard - 89500 BEAUDEMONT
E-mail gilles.foucherot@club-internet.fr
Téléphone 06 11 72 13 77

Organisateur



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation : ☒ Trial Outdoor ☐ Trial Indoor ☐ Trial Urbain

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Jean-Marie MORIN	Licence : 172751
Président du Jury ou Arbitre*	Gilles FOUCHEROT	Licence : 026558
Membre du Jury	Nicolas FOUCHEROT	Licence : 154275
Membre du Jury	Bruno HUGUENIN	Licence : 013141
Commissaire technique responsable	Patrick THEVENARD	Licence : 147505

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
SENIOR 1	11			Voir feuille inscription
OPEN	7			
SENIOR 2	7			
SENIOR 3+	7			
SENIOR 3	7			
SENIOR 4+	7			
SENIOR 4	7			
CHALLENGE EDUCATIF	6	14	80 MAXI	

Engagement :

Site internet :
 Contact : **Gilles FOUCHEROT**
 Adresse : 19 Ch Beauregard - 89500 BEAUDEMONT
 Téléphone : 06 11 72 13 77
 E-mail : gilles.foucherot@club-internet.fr



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus) ☐ non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Dans le cas où le tracé emprunte des voies ouvertes à la circulation publique, chaque participant présentera également son permis de conduire ainsi que l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de tour, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Hôpital le plus proche JOIGNY (89300)

Temps de trajet (en min) 15 / 20

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site Bois de LOOZE et forêt de JOIGNY

Adresse LOOZE (Départ et Arrivée)

Caractéristiques :

Longueur du parcours 15 kms

Nombre de zones par tours 12 zones

Temps global imparti 7 heures

Nombre d'OZT* 4

*Officiels Commissaires de Zone Trial

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ☐ oui ☒ non



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 21 février 2016



N° FFM :

C2778

N° SIRET :

502 973 605 00012

Visa de la Ligue

Date : 26/02/16

Visa
09/2016

Visa de la FFM

Date : 08/03/16

Numéro : 1610206



HORAIRES PREVISIONNELS



N° d'épreuve FFM..... 220
 Moto-Club..... TRIAL CLUB DE LOOZE
 N° d'affiliation..... C2778
 Lieu..... LOOZE (89300)

Organisateur

Date 12 JUIN 2016

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h30	11h00	Contrôles administratifs	Toutes	2h30
8h30	11h00	Contrôles techniques	Toutes	2h30
9h30	11h00	Premier au dernier départ	Toutes	1h30
-----	-----	Temps de course / pilote	Toutes	7h00
9h30	18h00	Durée manifestation	Toutes	8h30



ADDITIF



N° d'épreuve FFM..... 220
Moto-Club..... TRIAL CLUB DE LOOZE
N° d'affiliation..... C2778
Lieu..... LOOZE (89300)

Organisateur

1/ Championnats de BOURGOGNE et d'ILE DE FRANCE

2/ Le nombre de pilotes est limité à 130

3/ Catégories :

Règles du championnat de Ligue					
Catégories admises	Couleur des flèches	Nombre de tours	Nbre Tours pris en compte pour classement	Ages des pilotes & Cylindrées des motos sur parcours fermé	
Senior 1	Bleu	3	3	Inférieure à 80 cc jusqu'à 10 ans Inférieure à 125 cc jusqu'à 14 ans Cylindrée libre après 15 ans	
Open	Bleu/Vert	3	3		
Senior 2	Vert	3	3		
Senior 3+	Vert/Jaune	3	3		
Senior 3	Jaune	3	2 (1 ^{er} + Le meilleur entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} tour)		
Senior 4+	Jaune/Noir	3			
Senior 4	Noir	2	2		
Challenge Éducatif	Noir	2	2	6 à 14 ans	80cc

4/ Jeunes pilotes « Challenge Éducatif » :

L'organisation met en place un Challenge Éducatif aux pilotes âgés de 6 à 14 ans aux conditions obligatoires suivantes :

- * Guidon d'or ou d'argent et licence NJ1 NJ2 NJ3
- * Autorisation parentale signée
- * Éducateur ou Assistant pilote ayant une licence compétition ou suiveur.

5/ Obligation des pilotes:

Les concurrents s'engagent à respecter scrupuleusement les instructions données par les organisateurs, à suivre le parcours fléché et à respecter l'environnement et les usagers dans les chemins empruntés.

Chaque concurrent doit avoir pris connaissance du présent règlement, s'engage à le respecter et à subir les sanctions qui pourraient être prises à son égard pour tout manquement à la discipline lors de l'épreuve.

L'utilisation de tapis environnementaux est obligatoire dans le parc coureur, au moment de l'entretien et du remplissage de la moto.

Visa du Moto-Club

Date : 21 févr. 2016



Visa de la Ligue

Date : 26/02/16

Visa
09/2016

Visa de la FFM

Date :
Numéro :

